

# Compiègne : un élu PS saisit le procureur de Paris

**Le député PS Christian Bataille veut faire la lumière sur la vente d'une parcelle de la forêt de Compiègne, décidée par Eric Woerth contre l'avis du ministère de l'Agriculture.**



"Avant de suspecter un éventuel délit de favoritisme, il m'importe simplement de savoir si le caractère illégal de la vente est confirmé par la Justice", a assuré l'élu socialiste. AFP

Le député PS Christian Bataille a annoncé dans un entretien à Marianne2 publié vendredi 3 septembre avoir **saisi le procureur de Paris** Jean-Louis Nadal sur l'affaire de la vente par Eric Woerth, alors qu'il était ministre du Budget, d'une parcelle de la forêt de Compiègne.

Une lettre publiée mercredi dernier par le Canard Enchaîné révélait que la cession avait été refusée par un précédent ministre de l'Agriculture, Hervé Gaymard, parce qu'elle ne lui paraissait "**pas possible**" au regard de la loi. D'après l'hebdomadaire, Bruno Le Maire aurait lui aussi "tenté de s'opposer à cette **vente illégale**", en vain.

En saisissant la justice, Christian Bataille veut diligenter une enquête pour faire la lumière sur les conditions de la vente pour 2,5 millions d'euros d'une parcelle de 58 hectares comprenant un golf et l'hippodrome de Compiègne.

"La vente d'une parcelle de la forêt domaniale de Compiègne sur **décision personnelle** d'Eric Woerth, dans ses fonctions de ministre du Budget, paraît enfreindre la loi", a affirmé l'élu PS. "J'ai donc l'intention de saisir dès aujourd'hui le procureur général de Paris Jean-Louis Nadal, afin que la justice examine la **légalité** de cette cession", a-t-il ajouté.

## **Inaliénabilité et juste prix:**

L'élu socialiste a insisté sur le fait que la forêt domaniale ne peut être vendue. D'après l'article L-62 du code du domaine de l'Etat, "les bois et forêts domaniaux ne peuvent être aliénés qu'en vertu d'une loi", a martelé Christian Bataille.

"Je doute que les fonctionnaires de Bercy aient laissé leur ministre dans l'ignorance de ce texte", a-t-il ajouté.

Marianne 2 a d'ailleurs rappelé qu'une **jurisprudence** existe : en 1960, le conseil d'Etat avait annulé une vente dans le département des Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, Christian Bataille a évoqué le fait que le bien cédé à la Société des courses de Compiègne ait pu être **sous-évalué**. "Avant de suspecter un éventuel délit de favoritisme, il m'importe simplement de savoir si le caractère illégal de la vente est confirmé par la Justice", a cependant assuré l'élu socialiste.

Il s'est tout de même voulu rassurant. Si l'illégalité de la cession est confirmée et que le gouvernement ne peut proposer de loi pour valider la vente, "l'hippodrome redeviendra un bien public, propriété de l'Etat", a-t-il ajouté.